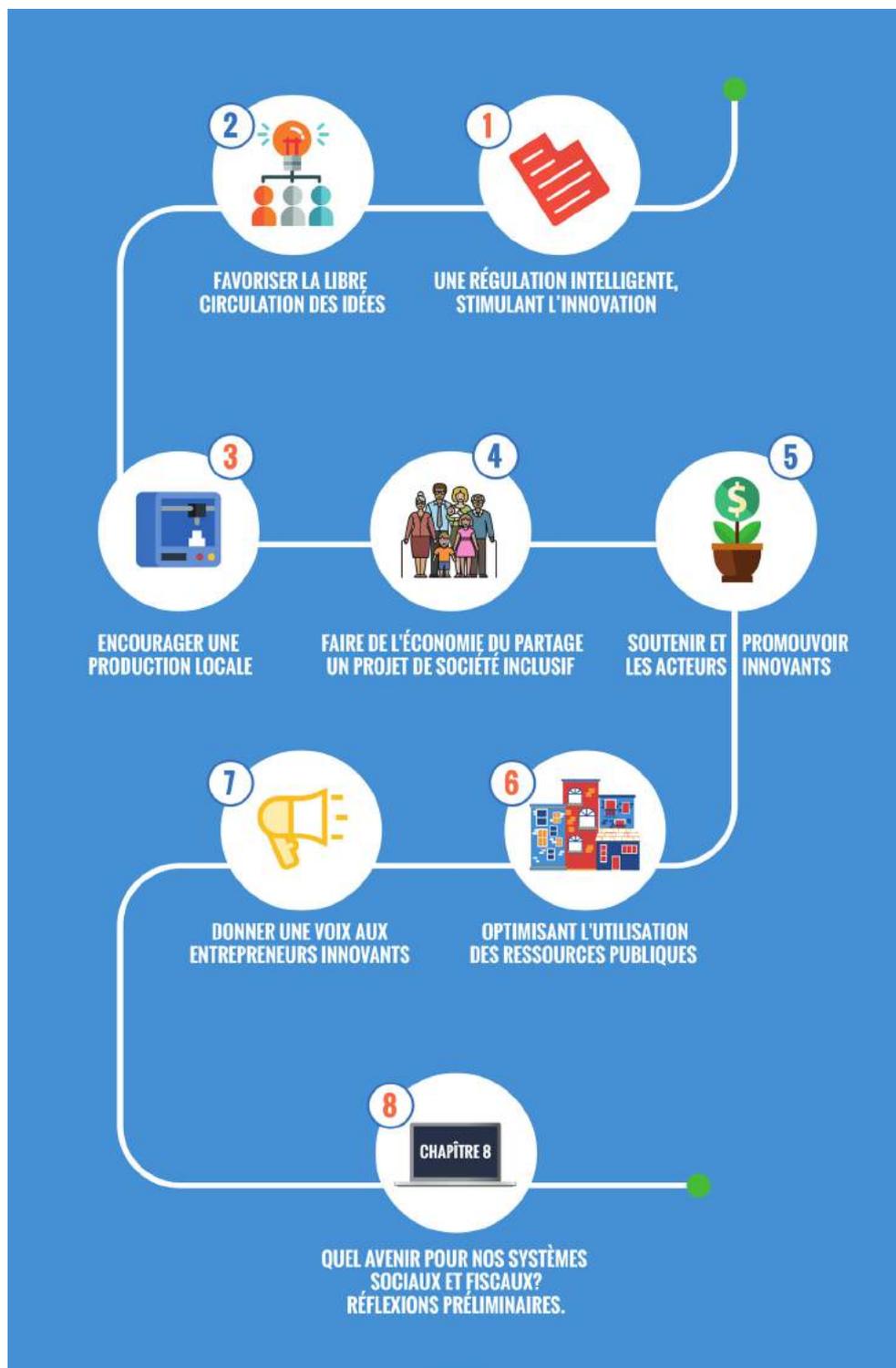


ÉCONOMIE: TIME TO SHARE!

Les 35 idées d'Ecolo



Avant-propos |

Économie du partage, peer-to-peer, économie de la fonctionnalité, production locale, gouvernance coopérative et horizontale, ... : à quelles conditions ces modèles économiques «innovants» peuvent-ils être prometteurs pour évoluer vers une économie à haute valeur ajoutée environnementale et sociale, qui affecte justement la valeur générée par les travailleurs, les clients, les investisseurs, la communauté, et qui garantit de façon ouverte l'accès à la connaissance, encourageant ainsi l'innovation et la co-création ? Telle était la question de départ de nos travaux.

Pour identifier ce que recouvrent tous ces termes dans la réalité des entrepreneurs qui se lancent ou des citoyens qui les soutiennent, le dialogue avec des «innovants» s'est imposé. Au lendemain des rencontres avec des entrepreneurs, il s'est avéré plus que périlleux de vouloir classer les projets en catégories fermées. Chaque entrepreneur est spécifique et son projet souvent évolutif. Les différents modèles qu'ils ont mis en place ne sont pas clairement définis, balisés, ni mutuellement exclusifs. Au contraire, les projets innovants rencontrés relèvent souvent de plusieurs de ces modèles, sans forcément que les acteurs qui les portent ne s'identifient d'ailleurs à l'un ou à l'autre.

Partons de ce qui rassemble et traverse ces projets dans leur diversité. Incontestablement, c'est leur potentiel innovant, la résilience qu'ils permettent et leur inscription dans des économies locales, à la frontière entre innovation sociale et innovation économique.

Les dynamiques qui les traversent sont nombreuses, fortement bottom-up, décentralisées et n'émanant pas uniquement d'entrepreneurs «traditionnels» mais également de citoyens engagés, de créatifs, de collectifs, qui choisissent de produire et consommer autrement, parfois à la lisière de l'économie, remettant en question les modes de production et de consommation intenable de l'économie capitaliste. Ils semblent surtout attendre des autorités publiques un cadre bienveillant et facilitant alors qu'ils ne sont guère représentés dans les lieux institutionnalisés de concertation (conseils économiques et sociaux, ...), les fédérations professionnelles et lieux de représentation traditionnels.

Le politique doit donc lui aussi innover et oser faire autrement pour soutenir l'émergence de ce nouveau économique comme cela se fait ailleurs en Europe (Amsterdam, Barcelone, Bologne, Londres, ...), aux USA (Détroit) ou en Corée (Séoul). Ensemble avec les entrepreneurs, les innovants, les créatifs, les jeunes et les moins jeunes, les citoyens, nous devons :

- Tracer un horizon économique durable ;
- Insuffler une dynamique, mettre en réseau, soutenir le changement partout où cela est possible ;
- Simplifier la vie de celles et ceux qui innovent et progressent vers cet horizon.



Introduction | *Sharing Cities*: vers des villes et communes collaboratives

Le choix d'une attitude de la part des pouvoirs publics, tout d'abord : l'ouverture des «Sharing Cities», à l'instar de *Sharing Seoul* ou *Sharing Amsterdam*. Cette attitude ouverte, c'est celle du politique au service des entrepreneurs, des usagers, des citoyens. Elle se traduit dans les faits par la mise en place d'un environnement bienveillant, soutenant et accueillant



pour ces nouvelles initiatives économiques et citoyennes. Objectif: les stimuler et les amplifier afin qu'elles atteignent une masse critique suffisante pour transformer en profondeur et dans la durée, notre façon de produire et consommer. Cette attitude débouchera sur de nouvelles formes de collaboration entre le Public et le privé, des décloisonnements des métiers et des compétences, de nouveaux modes de définition et d'accompagnement de projets, ... Nous proposons de cette manière, une autre façon de gouverner. A l'écoute et en phase avec les réalités de notre temps.

Concrètement, cette attitude peut prendre la forme de Laboratoire de transformation de l'action publique¹. De tels labos encouragent les processus participatifs et collaboratifs pour repenser en permanence les modes d'action publique. Et travaillent à une régulation intelligente des initiatives économiques innovantes qui soit à l'écoute des réalités de terrain. C'est par le biais de tels dispositifs que les pouvoirs publics peuvent faire preuve d'agilité législative : assurer une adaptation rapide du cadre réglementaire tout en garantissant une sécurité juridique aux acteurs. Ce sont de tels laboratoires qui peuvent également se pencher sur les secteurs en transformation profonde, afin de les accompagner.

Nous proposons pas moins de **35 idées, 35 pistes d'action** qui doivent permettre d'évoluer vers cette nouvelle économie et cette autre manière de faire de la politique. **Parmi celles-ci mettons-en 3 en évidence :**

1. UN STATUT SIMPLIFIÉ POUR LES INDÉPENDANTS POUR AIDER LES ENTREPRENEURS À OSER ET AGIR

Transformer son idée en projet économique, c'est en soi une belle prise de risque. Elle nécessite à la fois que les créateurs et les inventeurs deviennent des entrepreneurs et qu'on leur laisse le temps et l'esprit suffisamment libres afin qu'ils puissent se concentrer principalement sur leur processus d'innovation sans se faire envahir par les contraintes administratives et financières. Pour le permettre, Ecolo propose un statut simplifié pour les indépendants. Ils pourront opter pendant 3 ans pour un prélèvement social et fiscal forfaitaire libérateur à hauteur de 20% afin de remplacer respectivement l'impôt sur les personnes physiques et les cotisations sociales. Ce forfait s'appliquerait sur le chiffre d'affaires pour les professions libérales ou sur la marge brute pour les activités commerciales ou de négoce tant que ces derniers ne dépassent pas 50 000€. Les avantages d'un tel système : l'entrepreneur sait exactement ce qu'il a en trésorerie, il n'y a aucune régularisation et il paie 0€ quand son chiffre d'affaire est nul.

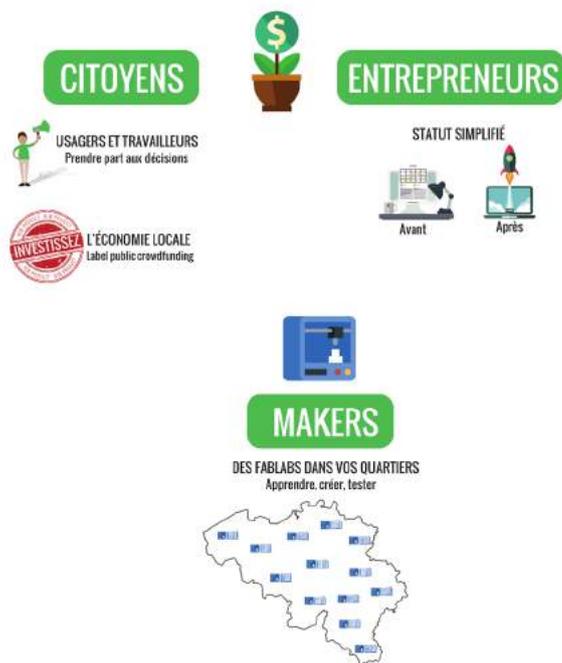
2. L'IMPLANTATION DE 170 FABLABS² D'ICI 2025 POUR AIDER LES ACTEURS DE DEMAIN

Ces dernières années, un nombre croissant de personnes ont accès à des technologies telles que les imprimantes 3D, les découpeuses au laser, les logiciels de conception faciles à utiliser ... En combinaison avec des informations disponibles sous format libre, ceci permet de concevoir et de créer presque tout ! Il faut aider les acteurs de demain (entrepreneurs, créateurs, citoyens, élèves et étudiants) à apprendre, à créer, à tester et à produire. Notre modèle de production s'en trouvera ainsi transformé car potentiellement chacun d'entre nous est un Maker. Le «Made in Belgium» est à portée de main. Mais cela implique aussi des partenariats d'un nouveau type avec le monde de l'enseignement et de la formation, pour évoluer vers une approche qui développe des compétences collaboratives et créatives.

Barcelone est un exemple intéressant car la ville propose de mettre en place un fablab dans chaque quartier, soit 50 fablabs. Sur cette base et à titre d'exemple, Ecolo propose de soutenir, en collaboration avec les acteurs de terrain, l'implantation de 170 fablabs en Wallonie et à Bruxelles d'ici 2025 soit 50 fablabs en Région bruxelloise et 120 fablabs en Wallonie.

3. SOUTENIR LES CITOYENS QUAND ILS (S')INVESTISSENT DANS LES INITIATIVES LOCALES ET SE RÉAPPROPRIENT L'ÉCONOMIE.

Le système de financement est lui aussi de plus en plus innovant. On assiste à une explosion des plateformes de financement ouvertes à tous les investisseurs et qui se positionnent comme des sources de financement alternatifs aux apports classiques. Ces plateformes sont aussi le témoin que les citoyens ont envie d'investir le terrain économique. Tout le monde peut choisir de soutenir un projet. Il faut donc encourager et sécuriser l'investissement citoyen par les 3 moyens suivants :



- une garantie publique aux citoyens qui investissent via les plateformes de crowdfunding afin de limiter le risque d'investissement via la conclusion de partenariat entre les pouvoirs publics et les plateformes qui le souhaitent ;
- une dimension participative dans le choix des projets qui seront portés par les Organismes d'Intérêt Public, dans la logique des budgets participatifs.
- de nouvelles formes juridiques, comme les Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP). Les projets innovants optent souvent pour des modèles d'organisation incluant davantage les travailleurs et les usagers mais aussi les citoyens. Or ce type d'organisation requiert des formes juridiques de sociétés utilisant les modes de gouvernance participative impliquant investisseurs, travailleurs et usagers/clients/contributeurs.

² Un Fab Lab (contraction de «fabrication laboratory») est un lieu ouvert au public où est mis à disposition toutes sortes de machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. Il doit respecter une série de règles (usage de logiciels libres, travail en open source, etc) édictées par le MIT et la FabFoundation.



Axe 1 | Une régulation intelligente, stimulant l'innovation

1. Créer un laboratoire de transformation de l'action publique qui vise à repenser la façon dont les politiques sont conçues et mises en œuvre (La 27ème Région en France : www.youtube.com/watch?v=WFaOpvM4Cqk). Il faut encourager les processus participatifs, collaboratifs et itératifs pour repenser en permanence les modes d'action publique, travailler à une régulation intelligente des initiatives économiques innovantes qui soit à l'écoute des réalités de terrain.

Séoul

- Le Seoul Metropolitan Government - SMG s'est, dès le départ, positionné comme un facilitateur. Notons ainsi la création d'un dispositif visant à lever les contraintes juridico-administratives rencontrées par les acteurs privés et publics dans la mise en œuvre d'activités de partage. Ce travail devrait déboucher sur la modification de certaines législations.

- Une démarche similaire a été entreprise dans des domaines où un monopole existait ou dans les cas où des barrières à l'entrée étaient trop importantes, avec, comme objectif, de réformer la régulation en jetant les fondements d'un nouvel écosystème juridique propice à l'économie du partage.

France

Le programme «Laboratoires d'innovation territoriale» (entre avril et septembre 2016) a vocation à permettre la création de lieux d'échanges et de valorisation de la créativité, des idées et des compétences des agents de l'Administration territoriale de l'État. Impliquant d'autres parties prenantes (opérateurs, collectivités, associations, usagers, ...), ces laboratoires d'innovation territoriale seront porteurs de solutions numériques innovantes tant dans la manière de les concevoir que dans celle d'exercer les métiers de l'Administration territoriale de l'État.

2. Donner un horizon aux acteurs économiques et sociétaux innovants en établissant, dans un cadre participatif, des critères et grilles d'analyse selon lesquels les pouvoirs publics évalueront la valeur pour la collectivité, des nouveaux modèles économiques émergents. Quelques exemples : la plus-value sociale et environnementale du projet, une gouvernance ouverte et horizontale, la création ou l'enrichissement d'un bien commun, la création d'emplois, la finalité sociétale du profit généré, le caractère de rupture du projet qui permet d'engager cette transition car il induit un changement de comportement individuel (ou collectif) et ou un changement de business models, etc. L'évolution des modèles justifie de ne pas établir des critères et grilles d'analyse figés, mais bien de disposer d'observatoires et d'enceintes de débat permettant l'évaluation et l'évolution continue des critères établis. Il doit s'agir pour les pouvoirs publics d'intervenir de façon agile et pertinente, pour faire évoluer des cadres de soutien et mettre en place des régulations adaptées, suscitant l'innovation, protégeant les acteurs et garantissant le financement des besoins collectifs.

3. L'adoption et la promotion de nouvelles formes juridiques et fiscales pour les sociétés mettant en avant les modes de gouvernance participative, la conception ouverte, la dimension sociale et/ou la durabilité environnementale du projet économique aussi bien pour les nouvelles entreprises que pour celles qui décident de réorienter leur activité. A titre d'exemple, Ecolo propose un statut spécifique pour les start-up innovantes et pour les sociétés coopératives à gestion participative.

4. Le soutien au coopérativisme de plateforme³ afin d'assurer une juste rétribution et une représentation des travailleurs et des usagers. Le soutien au coopérativisme de plateforme s'inscrit dans la volonté de diversifier les modèles économiques de l'économie du partage et de favoriser l'innovation et l'apparition de nouveaux acteurs. Différentes initiatives peuvent être mises en place afin de soutenir ce nouveau type de plateforme :

- un fonds d'investissement pour financer le lancement de ces plateformes d'un nouveau genre qui peinent à trouver des investisseurs en raison de la nouveauté de ce type de modèle ;
- la création de plateformes coopératives par les pouvoirs publics - Les modules créés sous licence libre pourraient ainsi être mutualisés et réutilisés par des entrepreneurs ;
- asseoir juridiquement et diffuser les licences à réciprocité, telle que la peer-production licence, qui crée des droits d'utilisation différents selon que l'entité ré-utilisatrice soit une coopérative ou non.

5. Réguler les plateformes - Les systèmes d'évaluation des plateformes influencent fortement le choix des consommateurs, ce qui place les plateformes dans une situation d'intermédiaires incontournables. Il faut donc :

- Créer un référencement officiel des plateformes qui prendrait la forme d'un site internet ouvert aux contributeurs intéressés avec un classement selon différents items (lisibilité des conditions générales d'utilisation (CGU), responsabilité sociale et environnementale, gouvernance participative, comportement fiscal, ...). Cet espace de notation pourrait s'appuyer sur l'expertise de régulateurs déjà existants (Commission vie privée, ...) pour fiabiliser les informations recueillies.
- Assurer la transparence des conditions de référencement - L'objectif est de fournir une information claire sur le système de référencement utilisé par la plateforme (notamment via les CGU) et de faire apparaître clairement l'existence ou non d'une relation contractuelle ou de liens financiers entre la plateforme et les personnes référencées.

6. En parallèle, le rôle et la composition des organes de régulation (AFSCA, FSMA,...) et de consultation (Conseils économiques et sociaux, du développement durable ...) doivent être redéfinis afin de prendre en compte les nouveaux besoins sociétaux et environnementaux, les innovations économiques et sociales et leurs acteurs, qui ne sont souvent pas représentés dans ces instances.

7. La mise en place effective de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics. Chaque année, en Belgique, 20 000 pouvoirs adjudicateurs consacrent environ 50 milliards d'euros à l'achat de travaux, de fournitures et de services. C'est dire le levier que représentent les marchés publics pour soutenir les entreprises qui apportent des solutions socialement et environnementalement innovantes, et influencer le comportement des consommateurs.

8. Il s'agit également, via les marchés publics ou des campagnes d'information, de sensibiliser au coût réel des produits et des services et ainsi faire une différence entre le «prix le plus bas» et le «coût du cycle de vie d'un produit». Ainsi, quand on parle d'agriculture non-biologique, il faut ajouter aux coûts de production, le coût de la décontamination des sols, les coûts liés à la pollution des nappes phréatiques, l'impact des pesticides sur la santé humaine.

³ Le coopérativisme de plateforme est une idée défendue par Trebor Scholz, universitaire américain et s'inscrit dans le cadre des travaux sur le modèle coopératif et le peer-to-peer. Cette idée prend sa source dans un double constat : les plateformes captent une grande partie de la valeur créée par travail des utilisateurs et elles ont un rôle qui peut s'apparenter à celui d'un employeur alors qu'elles n'ont pas les obligations parallèles. Le coopérativisme de plateforme consiste à appliquer le modèle coopératif aux plateformes d'économie du partage. Ce modèle permet à chaque utilisateur d'être en même temps détenteur de la plateforme et donc d'être partie prenante de la constitution des règles: les conditions de tarification, les droits sociaux ouverts aux travailleurs, les réglementations concernant le référencement.



Axe 2 | Favoriser la libre circulation des idées pour soutenir l'innovation et enrichir la connaissance

9. Consolider juridiquement le système des licences à réciprocité ou de licences ouvertes. L'opposition entre des usages de plus en plus libres de diffusion et de réutilisation des idées et la législation relative à la propriété intellectuelle a ainsi abouti au développement de solutions contractuelles innovantes (mouvement du libre⁴, licences Creative Commons, Peer-to-peer licence). Cette forme de gratuité coopérative basée sur la contribution et le partage rassemble de nombreuses communautés d'échanges et crée une nouvelle forme de richesse, aussi bien économique que sociale.

10. Lutter contre les pratiques prédatrices dans l'utilisation commerciale de l'open source, comme, par exemple, le fait d'accélérer la diffusion d'un standard technologique grâce à l'open source puis, une fois l'objectif atteint, en fermer progressivement l'accès et/ou verrouiller les débouchés. La licence à réciprocité est en ce sens un bon outil puisqu'elle tente de favoriser, au-delà de la libre réutilisation, une forme de responsabilité des utilisateurs.

Ainsi, dans la mesure où une organisation «contribue aux communs», elle aurait droit à une utilisation gratuite des ressources, y compris à des fins commerciales. Mais, sans cette contribution, l'usage de la ressource deviendrait payant, afin d'éviter les comportements de passagers clandestins.

11. Impliquer les acteurs publics en charge de la propriété industrielle, du numérique et du développement économique via la création :

- D'un fond public soutenant l'open source et les communautés du libre ;
- De synergies entre les pouvoirs publics et les écosystèmes innovants pour conduire une politique active d'open data et de services d'information sur les ressources informationnelles disponibles en open source.

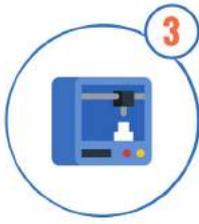
12. Promouvoir à tous les niveaux de pouvoir (organismes publics et parapublics, ASBL, collectifs citoyens) **la migration vers les logiciels libres et les technologies ouvertes**, ainsi que des services web open source.

13. Encourager la mise à disposition des données en format ouvert. Les pouvoirs publics, mais aussi les associations, les collectifs citoyens et les entreprises, possèdent de nombreuses informations qui, moyennant leur exploitation, permettraient de développer de nouveaux services : horaires de transport (terrestre ou aérien) en temps réel, localisation et heures d'ouverture d'infrastructures (médicales, sportives, culturelles...),... Pour stimuler la création de ces produits, il est toutefois nécessaire que les données soient mises à disposition par leurs propriétaires, dans un format ouvert permettant leur usage sans contrainte technique.

Séoul

- Dans une démarche d'Open-government, le site «Information Communication Agora» a été mis en ligne afin de mettre à disposition des citoyens tous les documents administratifs émis par les instances publiques (à l'exception de ceux contenant des données à caractère personnel ou des documents confidentiels) ; citoyens pouvant ensuite (ré)utiliser ces données.
- L'objectif affiché est celui de la transparence et de la participation citoyenne toujours plus importante. La mise à disposition des données publiques s'est faite en partenariat avec Creative Commons Korea (CCK).
- Les autorités ont mis en place un portail d'informations, ShareHub, dont l'objectif est de sensibiliser et d'informer les citoyens sur les projets, les nouveautés de l'économie du partage.

⁴ La licence libre se définit autour de 4 libertés qui ont mené aux logiciels libres : la liberté d'exécuter le programme, la liberté d'étudier et d'adapter le fonctionnement du programme ; la liberté de redistribuer des copies du programme ; la liberté de redistribuer des copies modifiées du programme. Elle ne fait pas de distinction entre les usages commerciaux et non-commerciaux.



Axe 3 | La libre circulation des idées au service d'une production locale

14. Soutenir la création et l'implantation d'un maillage de *Fablab*, micro-fabriques et *Maker spaces* en Wallonie et à Bruxelles (cfr. Barcelone). Ces lieux sont au centre d'une nouvelle révolution industrielle car :

- ils encouragent une production locale, coopérative et ajustée aux besoins locaux ;
- ils permettent de lutter contre l'obsolescence programmée s'ils sont orientés sur la réparation, la réutilisation et l'innovation ;
- ils généralisent les démarches créatives et collaboratives (conception partagée, co-création,...) via les licences libres ou à réciprocité ;
- ils sont le vecteur d'une (ré)appropriation collective des technologies.

Ces nouveaux lieux doivent être ancrés dans leur territoire et devenir ainsi une cellule d'innovation, de socialisation et d'alliances inattendues et innovantes.

15. Ces espaces physiques de création sont au centre d'un projet qui implique aussi que nous soutenions des partenariats avec le monde de l'enseignement et de la formation, pour évoluer vers une approche développant les capacités et compétences collaboratives et créatives et l'appropriation des nouvelles technologies et machines numériques.

16. Créer et développer des espaces qui permettent de tester à plus grande échelle les prototypes issus des *FabLabs* ou des *Maker Spaces* et ajuster les législations notamment en termes d'assurance, de sécurité, de propriété intellectuelle. Il s'agit, en mettant à disposition des machines et des lieux physiques de production, de faire le lien entre deux étapes de production : le prototypage et la production à plus grande échelle

17. Orienter les investissements privés (entreprises, ABSL, collectifs citoyens, ...) vers des machines de fabrication numérique sous licence libre afin d'assurer une libre circulation des idées, d'encourager l'innovation et de favoriser d'une part la création de bibliothèques de fichiers et d'outils, et la constitution d'un patrimoine commun de la connaissance, d'autre part.

18. Promouvoir les «bibliothèques d'objets».

Séoul

- La création de bibliothèques de partage (dans les quartiers résidentiels) où sont mis à disposition/prêtés des ouvrages (57 bibliothèques) mais également des outils (81 établissements), des repairs café et des formations au travail manuel avec, comme objectif, de recréer du lien et un esprit de communauté dans des barres d'immeubles qui peuvent abriter jusque 2000 personnes et les quartiers.



Axe 4 | Faire de l'économie du partage un projet de société inclusif

19. Rendre les «FabLabs» et les «Maker spaces» accessibles à tous afin que jeunes et moins jeunes, amateurs et professionnels, artistes et entrepreneurs se croisent et se rencontrent. Il s'agit également de favoriser la transmission de connaissances et de savoir-faire pour permettre un usage quotidien et domestique de ces nouvelles technologies.

20. Créer des partenariats entre les «Fablabs» et les établissements scolaires. A terme, ces collaborations modifieront le système de valeurs à l'École en faisant une place à l'émulation, la collaboration et la créativité. Le savoir-faire sera par là même revalorisé.

21. Susciter la créativité chez tous - Développer dans les écoles, y compris dès les primaires, des modules qui visent le développement de certains réflexes créatifs : apprendre à valoriser ses idées, déterminer comment les concrétiser dans un projet individuel ou collectif, connaître la gestion d'un cycle de projet et apprendre à rebondir face aux difficultés.

Amsterdam

Une économie du partage au service de TOUS les citoyens

- La Ville veut faire en sorte que l'économie du partage offre ses possibilités à l'ensemble des citoyens de la Ville permettant ainsi d'améliorer l'inclusion sociale. Un exemple intéressant est la connexion qui a été faite entre les plate-formes de partage et les cent quatre-vingt mille bénéficiaires du Stadspas (citoyens à faible revenu ou à la retraite) pour leur permettre de bénéficier d'un tarif préférentiel dans le secteur de la culture, du sport et des loisirs.

- L'objectif est de familiariser ce public précarisé avec les plateformes et les encourager à les utiliser soit comme fournisseur, soit comme client.

Séoul

- ShareHub (sous CCK) qui vise l'information des citoyens et la promotion des initiatives innovantes ;

- Création d'un label pour mettre en avant les entreprises d'économie du partage qui rencontrent les objectifs fixés par la commune et ainsi susciter la confiance des citoyens ;

- Campagne publicitaire afin de sensibiliser les citoyens.

- Logement et mise en relation intergénérationnelle - En vue de répondre à la crise du logement et diminuer l'isolement des seniors, une entreprise a été soutenue dont l'objectif est de mettre en place un lieu de rencontre entre personnes âgées qui disposent de chambres libres dans leur habitation et des jeunes à la recherche d'un logement à prix réduit ;



Axe 5 | Soutenir et promouvoir les acteurs innovants

22. Un statut simplifié pendant trois ans pour les entrepreneurs qui se lancent. L'objectif de cette mesure est de permettre aux indépendants de tester leur activité en leur offrant un cadre comptable et fiscal prévisible pendant trois ans. L'indépendant pourra ainsi opter pour un prélèvement social et fiscal forfaitaire libérateur à hauteur de 20% afin de remplacer respectivement l'impôt sur les personnes physiques et les cotisations sociales. Ce forfait s'appliquerait sur le chiffre d'affaires pour les professions libérales ou la marge brute pour les activités commerciales ou de négoce afin de coller au mieux à la réalité économique de l'indépendant. Un tel régime serait autorisé dans les cas où le CA ou la MB ne dépasserait pas 50.000€.

23. Combiner les formes de financement public (OIP) et les formes de financement privé (crowdfunding, prêt proxi, ...) pour encourager l'investissement citoyen dans des projets d'économie locale, augmenter la force de frappe des moyens publics et injecter une dimension participative. Il s'agit, par exemple :

- d'apporter une garantie publique dans le choix des projets proposés par les plate-formes (réduisant ainsi les asymétries d'information entre les entrepreneurs et les citoyens et une partie du risque qui pèse sur ces derniers) via la conclusion de partenariats entre les pouvoirs publics et les plate-formes qui le souhaitent ;
- d'injecter une dimension participative dans le choix des projets qui seront portés par les OIP dans la logique des budgets participatifs.

24. De façon structurelle, réorienter les outils de financement public pour qu'ils jouent un rôle clef de soutien et de promotion de ces nouveaux acteurs économiques sans pour autant abandonner les acteurs plus traditionnels. Il faut ainsi rediriger une partie des fonds publics vers des projets économiquement innovants qui répondent aux critères précédemment établis.

Séoul

- Un incubateur pour start-up - 20 projets ont été sélectionnés pour participer au programme. Elles ont reçu un soutien financier, un espace de bureau et un accompagnement personnalisé ;
- Soutien financier de 450.000\$ pour 27 entreprises déjà présentes dans le secteur de l'économie du partage.

25. Faire émerger et reconnaître les *business models* innovants (via les couveuses d'entreprise, les incubateurs, les OIP, les intermédiaires financiers,...) pour soutenir une nouvelle économie. Il est important que les acteurs intermédiaires, notamment les banques, dans leur méthode de calcul de risque, soient sensibilisés pour que l'innovation ne rime plus avec marginalisation.

26. Favoriser l'implantation d'incubateurs privés comme publics qui mettent à disposition des espaces de production (ateliers, espace de prototypage, ...) une infrastructure technologique et un accompagnement personnalisé.

27. Profiter du moment de la transmission d'entreprise pour apporter des transformations en termes de gouvernance et d'innovation. En effet, dans les 10 prochaines années, 300.000 PME seront à remettre. L'importance de ce chiffre donne une idée de l'ampleur des possibilités pour reprendre et transformer notre tissu économique pour l'amener vers plus de durabilité et plus de résilience.



Axe 6 | Guider par l'exemple en optimisant l'utilisation des ressources publiques

Les pouvoirs publics doivent devenir des «facilitateurs» en autorisant et rendant possible le déploiement de solutions innovantes en s'engageant à mettre à disposition leurs ressources sous-utilisées comme :

- le mobilier urbain (éclairage public, signalisation routière, abris-bus, ...)
- les capteurs ou petits dispositifs insérés dans l'espace urbain ;
- les dispositifs de végétalisation urbaine ;
- les véhicules (bus, vélos, automobiles) ;
- les services ou applications.

28. Mettre en place une cartographie des ressources publiques non-utilisées ou sous-utilisées et créer les conditions pour une utilisation «user-friendly» notamment en termes d'accès à l'information, de vitesse et de qualité de réponse, d'assurance,

29. Promouvoir des projets-pilotes visant à optimiser l'usage des infrastructures publiques disponibles par les entreprises et les citoyens, notamment pour mettre en place des lieux de production, d'échanges et d'apprentissage.

Séoul

- Mise à disposition de locaux - 1007 bâtiments publics ont ouvert leurs portes alors qu'ils étaient normalement fermés ou inoccupés pour accueillir des initiatives citoyennes. Ils ont ainsi été utilisés près de 22.000 fois ;
- Mise à disposition de la flotte de véhicules publics lorsqu'ils sont inutilisés ;
- Mise à disposition des parkings des autorités publiques - 3.000 places.

Amsterdam

- Le Collège lance son propre projet-pilote, impliquant le partage de ses propres ressources : parc informatique, parc de véhicules, bureaux, flotte maritime. L'accès aux biens et aux espaces et la question de la responsabilité lors de l'utilisation de ceux-ci sont des questions qui nécessitent un examen plus approfondi. La ville a déjà mis en partage une partie de sa propre flotte de véhicules afin de déterminer les modalités de mise en pratique et d'extension : un partage en interne, puis entre administrations et entre les organismes publics.



Axe 7 | Donner une voix aux entrepreneurs innovants

30. Promouvoir les réseaux des entrepreneurs innovants pour refléter le caractère pluriel de notre économie.

31. Promouvoir la mise en réseaux des initiatives innovantes dans un même territoire, une même région mais également dans une dimension nationale et européenne afin de favoriser l'émergence d'un réel écosystème.

32. Promouvoir des collaborations entre les start-up, les PME, les grandes entreprises, les universités et les centres de recherche qui se sont engagés dans une démarche d'innovation économique.

33. Renforcer et développer des accords avec les communautés citoyennes, universitaires, les Hautes écoles, ... impliquées dans la diffusion des connaissances libres comme Wikipedia et permettre ainsi l'amélioration des connaissances au sein des institutions dans un schéma collaboratif.

34. Promouvoir une image de marque attractive liée au projet de «Sharing cities»: un modèle bottom-up conçu pour enrichir les valeurs locales (par opposition au modèle importé de la Silicon Valley), créant un bien commun et une réelle alternative économique et sociale.

35. Placer les «sharing cities» dans un réseau d'expériences européennes et internationales notamment avec Séoul, Amsterdam, Bologne, Bristol, Barcelone, les Hauts-de-France... pour renforcer les échanges de bonnes pratiques et créer un vrai réseau d'influence.



Axe 8 | Quel avenir pour nos systèmes sociaux et fiscaux bousculés par ces nouvelles formes d'économie ?

1. QUELLE SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE 21^{ÈME} SIÈCLE ?

Alors qu'elle doit permettre l'intégration des personnes et rendre effectif le droit à la dignité humaine reconnu par la Constitution, la protection sociale actuelle, basée sur les principes de travail salarié, de famille traditionnelle et de nécessité de croissance économique, apparaît parfois en décalage par rapport aux évolutions de notre société.

Selon les politiques menées, ces évolutions pourraient être aussi bien synonymes de progression que de régression collective. Dans cette perspective, la conception de nouveaux outils est fondamentale afin de maintenir un niveau de solidarité et de protection élevé. Une modification de notre système de protection social peut être bénéfique au plus grand nombre à la condition de concevoir des instruments garantissant des transitions professionnelles douces et permettant à la fois la restructuration profonde de notre économie et la sécurisation des parcours individuels. Ces instruments doivent permettre la réalisation de plusieurs principes directeurs: le respect des limites écologiques, de l'équité sociale et de l'autonomie des choix de vie.

En ce qui nous concerne ici, il faut améliorer la protection sociale et les conditions d'emploi des travailleurs des plateformes - Les plateformes sont des intermédiaires qui permettent à ceux qui le souhaitent d'exercer une activité professionnelle régulière même aux cotés des particuliers qui y ont recours de manière occasionnelle. Dans le cadre des activités de partage via une plateforme, sauf à démontrer que cette dernière exerce un pouvoir de direction tel qu'elle puisse être assimilée à un employeur, les utilisateurs seront des travailleurs indépendants. L'enjeu est essentiel puisqu'il s'agit de rendre les règles en matière d'emploi et de protection sociale opérationnelles pour ces nouvelles activités tout en simplifiant la vie des utilisateurs et des prestataires et en leur offrant un cadre clair et protecteur. Voici quelques pistes :

- Instaurer une véritable portabilité des droits. La France a mis en place un compte personnel d'activité (CPA) qui consiste à attacher les droits à la personne et non à son contrat ou à son statut professionnel et à rendre possible une meilleure circulation des droits via un système de points ;
- Prendre en compte les périodes d'activité sur les plateformes dans le cadre de la validation des acquis, de l'expérience - Même si l'activité sur une plateforme d'économie du partage ne constitue souvent qu'une étape dans un parcours professionnel, débouchant sur un emploi salarié ou la pérennisation de l'activité indépendante sous des formes plus traditionnelles, il convient de permettre la prise en compte de cette période pour la validation des compétences.

De façon plus structurelle, Ecolo compte ouvrir la réflexion sur les pistes suivantes :

- Une trajectoire de convergence entre la protection sociale des indépendants et celle des salariés qui pourrait arriver à terme à un statut unique ;
- Un revenu de base : cette discussion aura lieu lors de l'Ecolab sur les «droits sociaux» le 18 février 2017 à Bruxelles.

Quant à la réduction du temps de travail, Ecolo s'est déjà prononcé pour une semaine des 4 jours sur base volontaire suite à l'Ecolab du 24 avril 2016.

2. LA FISCALITÉ À L'HEURE DE L'INNOVATION ÉCONOMIQUE

La fiscalité actuelle est inefficace, injuste, mal ciblée et dépassée. Elle est le résultat de compromis politiques et est aujourd'hui complètement dévoyée.

Compliquée : le système fiscal belge se caractérise par des taux élevés et une base taxable étroite. Une large base fiscale avec des taux plus faibles créerait moins de distorsions. Ces taux élevés s'accompagnent de nombreuses niches fiscales que ce soit pour l'IPP, l'Isoc ou la TVA qui introduisent des distorsions, des inégalités entre contribuables et des pertes d'efficacité. Le nombre élevé de ces exceptions et exemptions augmentent les possibilités d'évasion fiscale, de planification fiscale agressive et rendent le système coûteux et inefficace.

Injuste : la fiscalité globale est peu progressive selon le niveau de richesse et peu équitable entre les différents types de contribuables. Les différents revenus ne sont pas taxés au même taux, les contribuables ne sont pas égaux devant l'impôt et les épaules les plus larges ne fournissent pas toujours les efforts les plus importants.

Mal ciblée : la fiscalité en Belgique n'est que trop rarement incitative. Elle n'encourage pas les comportements bénéfiques ou l'innovation et ne décourage pas les comportements nuisibles comme la spéculation, la pollution....

Dépassée : l'apparition de l'économie des plate-formes a bousculé la fiscalité telle qu'elle était initialement conçue. Ainsi, les utilisateurs des plate-formes sont dans une insécurité juridique et fiscale pénalisante ou tout du moins pesante et l'État est confronté à une fuite de ses assiettes fiscales traditionnelles et n'est pas en mesure de tout contrôler ...

Face à ces constats et dans le cadre de l'innovation économique, nous proposons d'avancer sur différentes pistes :

Mettre en place un prélèvement à la source sur les transactions qui se font sur des plate-formes numériques et progresser rapidement dans la digitalisation de la perception ;

Simplifier la fiscalité des indépendants au lancement de leur activité (cf. supra proposition n°22). Ce système entraîne une importante simplification administrative et met en place un cadre sécurisant. Il permet enfin à ce nouvel entrepreneur de fonctionner à son rythme sans devoir dépenser trop et trop tôt en frais de fonctionnement et investissements, qui sont déductibles fiscalement mais se font au prix d'un endettement bien souvent insurmontable.

Créer une fiscalité incitative pour les sociétés coopératives (SCOP) - Via les SCOP, les travailleurs participent aux décisions stratégiques (visions et orientations à long terme), managériales (affectations en personnel, ressources et équipements, modes d'organisation de la production) et organisationnelles (personnel, relations de travail, ...). Cette implication importante dans la vie de l'entreprise est assurée par leur présence aussi bien dans les organes décisionnels que dans le capital⁵. Par ailleurs, une deuxième spécificité réside dans la répartition des bénéfices. Ces derniers sont automatiquement divisés en 4 parts :

- 15%, minimum, sont affectés à la constitution de la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit constituée;
- 15%, minimum, sont affectés à une réserve d'investissement ;
- 25%, minimum, constituent la "part travail" attribuée directement aux salariés sous la forme de participation aux bénéfices, qu'ils soient associés ou non ; il ne s'agit donc ni de dividende ni d'une rémunération au sens de la loi ;

⁵ Les cahiers de l'observatoire transfrontalier, Les travailleurs participent-ils à la gestion des entreprises, Mars 2012, 20 p.

- une partie de la fraction restante peut être affectée à la rémunération du capital, via des plus-values et/ou des dividendes mais cette part ne peut être supérieure ni aux réserves ni à la "part travail" ; le dividende versé aux associés pour les parts dans le capital social ne peut pas dépasser 6% net.

Les SCOP bénéficient d'un régime fiscal particulièrement incitatif. En effet, les bénéfices répartis dans la réserve d'investissement font l'objet d'une exonération totale à concurrence de 75% des sommes investies. Quant à la «part travail», la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs au capital et aux bénéfices des sociétés s'applique. Ainsi, les participations des travailleurs ne sont pas déductibles dans le chef de l'employeur. Mais dans le chef du travailleur, les participations des travailleurs sont soumises à une taxe assimilée aux impôts sur les revenus. Son taux est fixé à 25% pour les participations aux bénéfices. Il s'agit d'une retenue libératoire qui doit être prélevée à la source par l'employeur. Par ailleurs, les SCOP bénéficient d'une exemption portant sur la 1^{ère} tranche d'imposition des dividendes, qui est portée à 350€.

Créer une fiscalité incitative pour les start-up innovantes - Cette proposition a pour objectif de créer un statut pour les sociétés commerciales, quelle que soit leur forme statutaire initiale, en début d'activité, dites start-up, dont découlerait un système de taxation réduit en dessous d'un certain seuil de bénéfices. À l'heure actuelle, les start-up paient des impôts dès qu'elles génèrent des bénéfices même si une période de 18 à 36 mois peut être nécessaire avant d'engranger des revenus stables.

Face aux défis particuliers rencontrés lors de la période de lancement, Ecolo veut offrir un cadre fiscal léger pour les start-up durant leur trois premières années d'activité. Dans le cadre de ce régime dérogatoire, le taux d'imposition pour les start-up sera fixé à 10 % (dans une optique où suite à la réforme de l'ISOC, ce dernier sera fixé à 20%) si et seulement si elles répondent aux conditions suivantes :

- elles ont au moins 2 membres fondateurs (afin d'exclure les sociétés unipersonnelles) ;
- les fondateurs (et/ou les Organismes d'intérêt public) possèdent plus de 75% du capital) .
- elles en font la demande lors de leur inscription à la BCE sachant que le régime est applicable pour 3 ans à dater de ladite inscription ;
- elles génèrent des bénéfices (courants avant impôt) inférieurs à 60.000€ par an. Si elles dépassent le plafond, les start-up retournent alors dans le régime «classique» d'imposition ISOC (y compris avec taux réduit) ;
- elles ont un objet social et une activité réelle en lien avec au moins l'un des critères repris dans la note «Innovation économique» ;
- la rémunération des dirigeants (personnes physiques) doit être à un niveau au moins égal au bénéfice de la société ;
- aucun dividende n'est versé.

L'objectif poursuivi est ainsi d'apporter aux chefs d'entreprise innovants qui se lancent, un cadre fiscal extrêmement clair pendant une période où l'essentiel de l'attention des entrepreneurs doit être tournée sur la façon de faire décoller l'entreprise de façon durable et non sur un manuel d'ingénierie fiscale.

Epilogue |

Un livre et une plateforme internet pour débattre des 35 idées d'Ecolo et les co-construire avec les acteurs innovants

Nous optons pour une méthode de travail ouverte, à l'écoute des acteurs innovants plutôt qu'un programme «à prendre ou à laisser». Et cette méthode de travail commence maintenant avec ces «35 idées» que nous vous soumettons. Il est le fruit de près d'une année de travail et de rencontres.

Ces idées, nous voulons les discuter, les débattre, les valider, les compléter avec vous car vous avez l'expérience, parce que vous êtes sur le terrain et parce que personne mieux que vous ne sait ce dont vous avez besoin.

Une fois finalisées, nous nous engageons à porter ces idées à l'agenda de tous les niveaux de pouvoir. Elles auront ensuite vocation à évoluer, être complétées, évaluées, dans un cadre à inventer, avec un objectif clair : rendre les pouvoirs publics agiles et souples dans leur soutien à des acteurs et modèles en permanente évolution.

Commission Innovation économique